

Municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue
Séance ordinaire du conseil
Mardi le 6 juillet 2021, 19h30
Bureau municipal

Le conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Perpétue siège en séance ordinaire ce mardi 6 juillet 2021 à 19h30, présence physique, avec accès au public et sous enregistrement audio.

Sont présents à cette séance :
M. Richard Baril Mme Marie-Pier Bourassa
M. François Brodeur M. François Pinard
Mme Lucie Lavictoire M. Luc Laplante

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.
Assistent également à la séance : monsieur Guy Dupuis, maire et madame Maryse Bilodeau directrice générale et secrétaire-trésorière.

2021-07-099

02 Adoption de la séance tenante – ouverture au public

CONSIDÉRANT que la situation actuelle de la pandémie de la COVID-19 permet d'assouplir certaines mesures mises en place pour protéger la santé de la population, tout en maintenant certaines d'entre elles nécessaires pour continuer de la protéger;

CONSIDÉRANT que toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens soit accompagnée d'une consultation écrite, annoncée au préalable par un avis public, qui prend fin au même moment que la procédure qu'elle accompagne; cette consultation écrite peut également remplacer la procédure en question, auquel cas elle est d'une durée de 15 jours;

CONSIDÉRANT que lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance tenante soit tenue physiquement à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance, ouverte au public en respectant les mesures de distanciation sociale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Luc Lacharité et résolu unanimement que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à la salle du conseil municipal, avec public autorisée et que les normes de distanciation sociale soient respectées.

Adoptée

2021-07-100

03 Ordre du jour

- 01 Mot de bienvenue
- 02 Adoption de la séance tenante – ouverture au public
- 03 Adoption de l'ordre du jour
- 04 Adoption du procès-verbal du mois de juin 2021
- 05 **ADMINISTRATIF**
 - 05.1 Approbation des comptes
 - 05.2 Refinancement du règlement d'emprunt #2015-02
 - 05.3 Fermeture du bureau municipal - vacances estivales
 - 05.4 Office municipale d'habitation – nomination représentants
 - 05.5 Congrès annuel FQM – 30 septembre au 2 octobre 2021
 - 05.6 Atelier de formation élections 2021

- 05.7 Entente intermunicipale de délégation de compétence et de fourniture de services
- 05.8 Entente intermunicipale de fourniture de services
- 06 LÉGISLATIF
 - 06.1 Avis de motion règlement numéro 2021-08 modifiant le plan d'urbanisme par la modification des délimitations du périmètre urbain
- 07 URBANISME
- 08 HYGIÈNE DU MILIEU
- 09 VOIRIE
- 10 SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 11 LOISIRS & CULTURE
 - 11.1 Embauche coordonnatrice des services des loisirs
- 12 CORRESPONDANCE
 - Ministère des Transports – chemin de détour route Bureau, St-Charles et Saint-Edmond
 - Fédération Québécoise des Municipalités – attestation d'adhésion
 - Aide financière programme d'aide à la voirie locale
 - MRC : liste des permis émis par l'inspectrice en bâtiments et environnement pour juin 2021
- 13 VARIA
- 14 Suivi des comités
- 15 Période de questions
- 16 Levée de la séance

Il est proposé par madame Marie-Pier Bourassa et unanimement résolu par ce conseil d'adopter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert à tout autre sujet pertinent.

Adoptée

2021-07-101

04 Adoption du procès-verbal du mois de juin 2021

Il est proposé par madame Lucie Lavictoire et unanimement résolu par ce conseil d'adopter le procès-verbal du mois de juin 2021, tel que présenté et sans lecture.

Adoptée

05 ADMINISTRATIF

2021-07-102

05.1 Approbation des comptes

CONSIDÉRANT que la directrice générale certifie la disponibilité des fonds pour le paiement des comptes fournisseurs au montant de 40 555.22\$.

Il est proposé par monsieur Richard Baril et unanimement résolu par ce conseil d'adopter ces comptes et d'autoriser la directrice générale & secrétaire-trésorière à en effectuer le paiement dans les délais requis conformément aux résolutions adoptées par la présente assemblée.

Adoptée

05.2 Refinancement du règlement d'emprunt #2015-02

2021-07-103

05.2.1 Adjudication

Date d'ouverture :	6 juillet 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	12 juillet 2021

Montant : 653 100 \$

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 12 juillet 2021, au montant de 653 100 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

88 600 \$	1,72000 %	2022
90 300 \$	1,72000 %	2023
91 700 \$	1,72000 %	2024
93 300 \$	1,72000 %	2025
289 200 \$	1,72000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,72000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

88 600 \$	0,60000 %	2022
90 300 \$	0,80000 %	2023
91 700 \$	1,10000 %	2024
93 300 \$	1,30000 %	2025
289 200 \$	1,60000 %	2026

Prix : 98,76800

Coût réel : 1,74750 %

3 - CAISSE DESJARDINS DE NICOLET

88 600 \$	1,80000 %	2022
90 300 \$	1,80000 %	2023
91 700 \$	1,80000 %	2024
93 300 \$	1,80000 %	2025
289 200 \$	1,80000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,80000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Il est proposé par madame Lucie Lavictoire, et unanimement résolu par ce conseil :

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- QUE la Municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 12 juillet 2021 au montant de 653 100 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2015-02. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

- QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée

2021-07-104

05.2.2 Concordance

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue souhaite emprunter par billets pour un montant total de 653 100 \$ qui sera réalisé le 12 juillet 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2015-02	280 100 \$
2015-02	373 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2015-02, la Municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par monsieur François Brodeur et unanimement résolu par ce conseil :

- QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :
 1. les billets seront datés du 12 juillet 2021;
 2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 12 janvier et le 12 juillet de chaque année;
 3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière;
 4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	88 600 \$	
2023.	90 300 \$	
2024.	91 700 \$	
2025.	93 300 \$	
2026.	94 800 \$	(à payer en 2026)
2026.	194 400 \$	(à renouveler)

- QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2015-02 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 12 juillet 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

2021-07-105

05.3 Fermeture du bureau municipal - vacances estivales

Il est proposé par madame Marie-Pier Bourassa et unanimement résolu par ce conseil de fermer le bureau municipal pour la période des vacances estivales du 19 juillet 2021 au 30 juillet 2021 inclusivement.

Adoptée

2021-07-106

05.4 Office municipale d'habitation – nomination représentants

Il est proposé par madame Lucie Lavictoire et unanimement résolu par ce conseil de nommer madame Marie-Pier Bourassa et monsieur Guy Dupuis, respectivement conseillère et maire, à titre de représentants sur le comité de l'Office municipal d'habitation.

Il est également résolu de nommer madame Marie-Paule Roy, résidente de Sainte-Perpétue, à titre de représentante de l'office municipal d'habitation de Sainte-Perpétue.

Adoptée

2021-07-107

05.5 Congrès annuel FQM – 30 septembre au 2 octobre 2021

Il est proposé par monsieur Luc Lacharité et unanimement résolu par ce conseil de procéder à l'inscription de 2 participants au congrès de la FQM du 30 septembre au 2 octobre 2021. Les dépenses reliées au congrès seront remboursées sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée

2021-07-108

05.6 Atelier de formation élections 2021

CONSIDÉRANT l'offre d'Infotech de participer à un atelier de formation sur le logiciel Élections dans le but de connaître les astuces pour préparer les prochaines élections municipales.

Il est proposé par monsieur Richard Baril et unanimement résolu par ce conseil de procéder à l'inscription de Maryse Bilodeau à la formation en ligne au coût de 245\$ plus taxes.

Adoptée

2021-07-109

05.7 Entente intermunicipale de délégation de compétence et de fourniture de services

CONSIDÉRANT que la MRC et les Municipalités sur le territoire de la MRC Nicolet-Yamaska désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente intermunicipale de délégation de compétence et de fourniture de services relativement au réseau public de bornes de recharge pour véhicules électriques connu sous le nom « Circuit électrique » ;

CONSIDÉRANT que les Municipalités entendent déléguer à la MRC leur compétence concernant l'achat, la pose et l'exploitation de bornes de recharge pour véhicules électriques ;

CONSIDÉRANT que la MRC et les Municipalités entendent conclure une entente de fourniture de services quant à l'opération et l'entretien de la ou des bornes de recharge pour véhicules électriques par les Municipalité;

Il est proposé par madame Lucie Lavictoire et unanimement résolu par ce conseil d'autoriser monsieur Guy Dupuis, maire et Maryse Bilodeau, directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Perpétue.

Adoptée

2021-07-110

05.8 Entente intermunicipale de fourniture de services

CONSIDÉRANT que la MRC et les Municipalités du territoire Nicolet-Yamaska désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente intermunicipale de fourniture de services par la MRC ;

CONSIDÉRANT que la MRC dans un souci de protection de l'environnement et à titre d'initiative de bien-être de la population s'est portée acquéreuse d'une citerne d'eau mobile ;

CONSIDÉRANT que la MRC et les Municipalités entendent établir les modalités de prêt et d'utilisation de la citerne d'eau mobile.

Il est proposé par monsieur François Brodeur et unanimement résolu par ce conseil d'autoriser monsieur Guy Dupuis, maire et Maryse Bilodeau, directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Perpétue.

Adoptée

06 LÉGISLATIF

2021-07-111

06.1 Avis de motion règlement numéro 2021-08 modifiant le plan d'urbanisme par la modification des délimitations du périmètre urbain

Madame Marie-Pier Bourassa donne avis de motion qu'à une prochaine assemblée de ce conseil sera soumis, pour adoption, un 2^e projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme par la modification des délimitations du périmètre urbain sera déposé.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture de ce règlement lors de son adoption, un projet de ce règlement est déposé et présenté séance tenante, pour en faire partie intégrante.

De plus, une assemblée publique sur ce projet de règlement sera tenue le 13 septembre 2021 à 18h45 à la salle du conseil située au 2197 rang Saint-Joseph à la Municipalité de Sainte-Perpétue (Québec). Lors de cette assemblée publique tenue par l'intermédiaire du maire, le conseil municipal expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Adoptée

07 URBANISME

Aucun point n'est traité

08 HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point n'est traité

09 VOIRIE

Aucun point n'est traité

10 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point n'est traité

11 LOISIRS ET CULTURE

2021-07-112

11.1 Embauche coordonnatrice aux services des loisirs

CONSIDÉRANT l'acceptation du projet « Embauche et partage des services d'une ressource en loisir » par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

(MAMH) pour une somme de 50 000\$ dans le cadre du volet 4 : Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT que ledit projet vise les municipalités de Sainte-Brigitte-des-Saults et Sainte-Perpétue;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Perpétue est nommée comme organisme responsable du projet volet 4;

CONSIDÉRANT que le processus d'embauche a mené à une entente entre les deux municipalités prenantes au projet volet 4 concernant la candidate retenue pour le poste de coordonnatrice aux services des loisirs de Sainte-Perpétue et Sainte-Brigitte-des-Saults.

Il est proposé par madame Marie-Pier Bourassa et unanimement résolu par ce conseil :

- d'embaucher, madame Brunia Doiron, à titre de coordonnatrice des services des loisirs de Sainte-Perpétue et Sainte-Brigitte-des-Saults;
- que la répartition de l'emploi du temps de madame Doiron sera de 3 jours/semaine à Sainte-Perpétue et 1 jour/semaine à Sainte-Brigitte-des-Saults dans un premier temps.

Adoptée

12 CORRESPONDANCE

La directrice générale expose les sujets de correspondance générale reçus tels que mentionnés à l'ordre du jour.

13 VARIA

Aucun point n'est traité

14 Suivi des comités

L'ensemble des élus présents échangent sur les différents comités auxquels ils sont mandatés en lien avec leur fonction.

- Entrevues poste inspecteur municipal
- OMH : Aucun logement libre, bilan très positif
- MRC :
 - Transport collectif
 - Sécurité publique : fraude, bilan accident à la baisse

15 Période de questions

20h07: Aucune question

2021-07-113

16 Levée de la séance

Il est proposé par madame Lucie Lavictoire et unanimement résolu par ce conseil de lever la séance à 20h08.

Adoptée

« Je, Guy Dupuis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Guy Dupuis
Maire

Maryse Bilodeau
Directrice générale